



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 octobre 2021 à 19h00 /
2021eko urriaren 15eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
8 octobre 2021 / 2021eko urriaren 8a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Anita LACARRA (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Laetitia LAC (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-59 Formation à la langue basque : constitution d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque / Euskarazko formakuntza : eskaera-talde baten eratzea Euskal Elkargoak koordinaturik

Dans le cadre de sa politique linguistique communautaire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose à ses agents une offre de formation professionnelle à la langue basque et incite les communes et les syndicats de communes à faire de même par le biais notamment des contrats de progrès. Cette offre comprend à la fois les formations en langue basque et toutes les prestations associées (évaluation du niveau avant l'entrée en formation, suivi pédagogique, bilan, etc ...).

La Commune d'Ascain a signé un contrat de progrès en 2007 qui court jusqu'en 2023.

Les prestations de formations par toutes ces collectivités étant les mêmes, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose de mettre en place un groupement d'achat de prestations de formation à la langue basque.

Afin de pouvoir constituer ce groupement de commande, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui en serait la coordinatrice, chargée de l'élaboration du marché, de la consultation et de l'attribution de celui-ci.

Cela permettrait aux collectivités signataires de cette convention de bénéficier de son expertise tant en matière de politique linguistique qu'en matière de commande publique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention qui a pour objet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de prestations de formation à la langue basque conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la Commande Publique.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
 Jean Louis FOURNIER

